



**Déclaration de Mme. Alice Wairimu Nderitu, Conseillère spéciale pour la prévention du génocide et Mme. Karen Smith, Conseillère spéciale pour la responsabilité de protéger, sur la situation en République centrafricaine**

*Pour diffusion immédiate*

(New York, 14 janvier 2021) Les Conseillères spéciales des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger, Mme. Alice Wairimu Nderitu et Mme. Karen Smith, se sont déclarées profondément préoccupées par la montée de violence en République centrafricaine et les récentes attaques perpétrées par des éléments armés non identifiés sur les forces gouvernementales et les Casques bleus des Nations Unies.

Les Conseillères spéciales ont souligné que de telles attaques pouvaient constituer des crimes de guerre pouvant faire l'objet de poursuites devant les tribunaux nationaux ou internationaux, et ont demandé que des enquêtes approfondies soient menées sur ces attaques afin de garantir que les responsables ne restent pas dans l'impunité.

Au cours des deux dernières semaines, quatre Casques bleus ont été tués. Les attaques ont également entraîné le déplacement forcé de la population civile. « Nous rappelons fermement à ceux qui ont commis ces attaques que leurs actes représentent des atrocités criminelles et que ceux qui en sont responsables, y compris les acteurs politiques, seront appelés à répondre de leurs actes », ont déclaré les deux responsables.

Elles ont également rappelé au Gouvernement de la République centrafricaine de sa responsabilité première de protéger sa population contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Elles ont exhorté les autorités nationales, avec l'appui de la communauté internationale, y compris la MINUSCA, à prendre d'urgence des mesures pour remédier à l'insécurité actuelle et assurer la protection de sa population civile.

Les Conseillères spéciales, Mme. Nderitu et Mme. Smith, ont noté avec préoccupation que le climat actuel d'impunité est un facteur majeur alimentant la violence et l'insécurité dans le pays et ont encouragé les autorités nationales à accélérer la mise en œuvre de la Cour pénale spéciale. La Cour est chargée d'enquêter sur les violations graves du droit international humanitaire, y compris le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, commises sur le territoire de la République centrafricaine depuis 2003.

*Pour toute question, veuillez contacter :*

Martine Nouma, Bureau pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger  
<http://www.un.org/en/preventgenocide/adviser/>

Email: [nouma@un.org](mailto:nouma@un.org)